

ASSOCIATION ACCES
VIDE GRENIER – DIMANCHE 19 mai 2024
De 10h00 à 18h00– Installation à partir de 8h00

Sur réservation / entrée gratuite

REGLEMENT INTERIEUR

Les exposants s'engagent à respecter le règlement intérieur :

- Le remboursement des frais d'inscription ne sera effectué qu'en cas d'annulation de la manifestation par les organisateurs,
- Le tarif des emplacements est fixé à 3 € /m pour les particuliers et 15€/m pour les professionnels
- Etre inscrit auprès des organisateurs, respecter le périmètre prévu
- Ne pas vendre d'articles interdits par la loi
- Ne pas vendre d'animaux vivants ou morts
- Ne pas vendre de boissons, friandises ou alimentation
- Posséder **une autorisation avec le numéro qui vous est attribué** individuelle et nominative qui sera délivrée lors de l'inscription
- **Chaque exposant est responsable de son emplacement et doit le rendre propre**
- **les poubelles doivent être débarrassées**

INSCRIPTION :

Pièces constituant le dossier d'inscription :

- Attestation d'inscription ci-jointe dûment complétée et signée
- Photocopie de la pièce d'identité
- Règlement (chèque au nom de l'Association Acces - espèces sur rdv)

DÉPÔT DES DOSSIERS

- Date limite d'inscription le 16 mai 2024 dans la limite des places disponibles. Envoie par mail ou par courrier à Association Acces - Rue Léon Schwartzberg - 27015 Evreux cédex
- Chaque dossier ne sera enregistré que s'il est complet.

Renseignements **06.58.76.50.02** ou **acces.contact@ch-eureseine.fr**

ATTESTATION- INSCRIPTION VIDE-GRENIERS
Personne physique et Morale

Organisateur : Association Acces
Vide grenier se déroulant le **Dimanche 19 mai 2024 à Evreux**

Je soussigné(e),

Nom:..... Prénom :

Né(e) le à (ville)

Adresse:.....

CP: Ville:

Tél:

email:

Titulaire de la pièce d'identité N°

Délivrée le par

N° Siret / Siren (uniquement pour les professionnels) :.....

Déclare sur l'honneur:

- avoir pris connaissance du règlement intérieur
- de non-participation à 2 autres manifestations de même nature au cours de l'année civile, (article R321-9 du Code pénal)

Fait à le

Signature

Ci-joint règlement de ____ € pour l'emplacement d'une longueur de ____ mètres exposés.

Attestation devant être remis à l'organisateur au plus tard le 16 mai 2024.